



CCAS DE LANÇON-PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lançon-Provence a créé un « Service au Bel Age » destiné aux personnes de plus de 60 ans. Ce lieu ouvert et convivial a pour objectifs de créer du lien social au travers d'activités diverses, ludiques, sportives, culturelles; sous couvert de valeurs essentielles comme le respect, le partage et l'entraide. Le présent Règlement Intérieur (et ses annexes), définit les modalités de participation aux activités proposées par le Service au Bel Age du CCAS.

Article 1 : Objet

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de participation aux activités du service ouvert aux personnes de plus de 60 ans, dans le but de promouvoir le bien-être, l'épanouissement et la convivialité.

Article 2 : Adhésion au Service au Bel Age du CCAS

Toute personne participant aux activités du service est tenue de respecter les dispositions du présent Règlement Intérieur.

Lors de l'inscription auprès du Service au Bel Age, un exemplaire du présent Règlement Intérieur sera remis à chaque adhérent. L'inscription est individuelle.

Article 3 : Inscriptions – Adhésion (Délibération n°23-35 du 07/11/2023)

Le Service au Bel Age s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus dans l'année d'adhésion.

Pour participer aux activités proposées par le Service au Bel Age, ses partenaires ou ses prestataires de service, il est nécessaire de s'inscrire auprès du Service au Bel Age et de fournir les informations demandées :

- Un justificatif d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.) afin de prouver leur âge et leur identité
- Un justificatif de domicile récent de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, etc.) pour attester de leur résidence sur Lançon-Provence ou hors Lançon-Provence
- Une attestation d'assurance multirisques habitation OU d'une assurance Responsabilité Civile Vie Privée à jour (à fournir chaque année)

Ces documents seront joints au dossier d'inscription annexé au présent Règlement Intérieur (annexe 1).

Les adhérents peuvent, sous réserve de l'attestation d'autorisation parentale dûment complétée (annexe 2), faire participer leurs petits-enfants aux activités spécialement dédiées et proposées par le Service au Bel Age.

L'adhésion au Service au Bel Age est gratuite pour les administrés Lançonnais.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune de Lançon-Provence, une adhésion annuelle est requise, comprenant une cotisation financière. Le montant de la cotisation annuelle est précisé dans le « Tableau des tarifs des prestations et activités proposées par le CCAS ».

Le CCAS se réserve le droit de vérifier chaque année le lieu de domicile de l'adhérent.

Article 4 : Coût des activités (Délibérations n°23-35 du 07/11/2023 ; n° 24-08 du 14/03/2024)

4.1. Activités gratuites

Pour les Administrés Lançonnais, l'accès aux activités proposées par le Service au Bel Age est gratuit, ***hors activité spécifiquement indiquée comme nécessitant une participation financière.***

A ce titre, l'information précisant le coût de l'activité sera clairement indiquée en amont et lors de l'inscription.

La liste des activités et les modalités de participation seront mises à jour chaque mois.



CCAS DE LANÇON-PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

4.2. Activités payantes (liste non exhaustive):

- Restauration du midi au sein de la Résidence Autonomie de la Villa Marie : règlement géré par le CCAS
- Activités d'animation au sein de la Résidence Autonomie de la Villa Marie : tarif libre fixé par l'établissement
- Activités d'animation proposées par le Service au Bel Age

Les modalités de règlement des activités payantes et des adhésions pour les personnes extérieurs à la Commune de Lançon-Provence sont les suivantes :

- Emission d'une facture nommément adressée au bénéficiaire
- Règlement par le bénéficiaire auprès de la Régie « Action sociale » du CCAS (selon les modalités en vigueur)

Article 5 : Respect mutuel

Les participants sont tenus de respecter les autres participants, les animateurs et le personnel du CCAS, ainsi que tous les intervenants. Tout comportement violent, injurieux ou discriminatoire est strictement interdit. Une exclusion des lieux et activités pourra être émise.

Article 5 : Ponctualité et assiduité

Les participants sont invités à être ponctuels aux activités auxquelles ils se sont inscrits. En cas d'empêchement, il est recommandé d'en informer le service à l'avance.

Pour les adhérents qui s'inscrivent au repas de la résidence autonomie de la Villa Marie, lors de leur inscription ils s'engagent à respecter la politique de l'établissement et les consignes données par l'équipe d'encadrement. En cas de non-respect des consignes, une exclusion des lieux pourra être émise.

Article 6 : Utilisation des équipements

Les équipements et matériels mis à disposition doivent être utilisés dans le respect des règles de sécurité et des consignes données par les animateurs. En cas de dégradation volontaire, les frais de réparation pourront être réclamés.

L'assurance Responsabilité Civile Individuelle de la personne pourra être engagée.

Article 7 : Confidentialité – Protection des données personnelles

Les participants sont tenus de respecter la confidentialité des informations partagées lors des activités et de ne pas divulguer les données personnelles des autres participants sans leur consentement.

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), le CCAS de Lançon-Provence et son Service au Bel Age, sont amenés à collecter un certain nombre d'informations personnelles. Ci-après les modalités de conservations :

1. Collecte de données personnelles :

Lorsque vous utilisez nos services, nous pouvons collecter certaines informations personnelles, telles que votre nom, date de naissance, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone, votre adresse, ou toute autre information nécessaire à la prestation du service. Nous nous engageons à ne collecter que les données nécessaires et pertinentes.

2. Utilisation des données personnelles :

Les données personnelles collectées sont utilisées dans le but de fournir les services demandés, de répondre à vos demandes, de vous informer sur les mises à jour de nos services, et de respecter nos obligations légales. Nous ne partagerons pas vos données personnelles avec des tiers.



CCAS DE LANÇON-PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

3. Conservation des données personnelles :

Nous ne conservons vos données personnelles que pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf si la loi nous impose de les conserver plus longtemps. Nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos données personnelles contre toute perte, utilisation abusive, accès non autorisé, divulgation ou altération.

4. Droits des personnes concernées :

Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier si elles sont inexactes, de les supprimer si elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, de limiter leur traitement dans certaines circonstances, de vous opposer à leur traitement, et de bénéficier de la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant selon les modalités indiquées ci-dessous.

5. Contact et informations supplémentaires :

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la confidentialité de vos données personnelles ou si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : CCAS de Lançon-Provence – Place du Champ de Mars 13680 Lançon-Provence.

Nous nous efforcerons de répondre à votre demande dans les meilleurs délais et conformément aux exigences légales en vigueur.

Article 8 : Responsabilité

Les participants sont responsables de leur propre sécurité et de leurs biens personnels pendant les activités. Le Service au Bel Age, et par extension le CCAS, décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident survenu lors des activités.

Article 9 : Annulations et modifications

En cas d'annulation ou de modification d'une activité par le Service au Bel Age, les participants seront informés dans les meilleurs délais. Des solutions alternatives pourront être proposées.

Article 10 : Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions pourront être prises, allant d'un simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive des activités du Service au Bel Age, en fonction de la gravité de l'infraction.

Article 11 : Modifications du Règlement Intérieur

Le CCAS se réserve le droit de modifier le présent Règlement Intérieur. Les participants seront informés de toute modification par écrit et devront en prendre connaissance.



CCAS DE LANÇON-PROVENCE

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

ANNEXE 1

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM.....PRENOMDATE DE NAISSANCE.....

JUSTIFICATIF D'IDENTITE FOURNI : CNI Passeport permis de conduire

ADRESSEVILLE

TELEPHONE.....MAIL

JUSTIFICATIF FOURNI pour attestation de domicile facture d'eau facture d'électricité quittance de loyer

JUSTIFICATIF D'ASSURANCE POUR COUVRIR LES DOMMAGES QUE VOUS CAUSEZ AUX TIERS :

« ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION » (la garantie « responsabilité civile est incluse dans votre contrat) :

*Nom de la compagnie d'assurance.....*Adresse

*Coordonnées (mail/téléphone).....

*Numéro de contrat/numéro d'adhérent :

OU

« Assurance Garantie responsabilité civile vie privée »

*Nom de la compagnie d'assurance.....*Adresse

*Coordonnées (mail/téléphone).....

*Numéro de contrat/numéro d'adhérent :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (merci de vérifier au préalable l'accord de la personne que vous identifiez) – **NOM PRENOM TELEPHONE**

UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES et DROIT A L'IMAGE

****Je soussigné(e)**

Autorise le CCAS de Lançon-Provence à utiliser mes coordonnées personnelles pour me communiquer les informations relatives aux activités du CCAS (et Service au Bel Age) et autres activités communales

par courrier à mon adresse

par mail

N'autorise pas le CCAS de Lançon-Provence à utiliser mes coordonnées personnelles pour me contacter

J'autorise la prise de photos et vidéos Je n'autorise pas la prise de photos et vidéos

**** Autorisation de droit à l'image :**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le CCAS de Lançon-Provence dont le siège est situé au Place du Champ de Mars – 13680 Lançon-Provence et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des événements et activités proposées sur les différents sites et établissements publics ou privés accueillant les activités, de la commune de Lançon-Provence qui aura lieu durant ma durée d'inscription au Service au Bel Age du CCAS. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment: presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.



CCAS DE LANÇON-PROVENCE REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

ANNEXE 2

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION A UNE ACTIVITE DU SERVICE AU BEL AGE DU CCAS DE LANÇON-PROVENCE POUR UN ENFANT MINEUR

Enfant 1: NOM : _____

Prénom : _____

Enfant 2: NOM : _____

Prénom : _____

Enfant 3: NOM : _____

Prénom : _____

Enfant 4: NOM : _____

Prénom : _____

Représentant légal : NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville.....

Téléphone fixe / portable : _____ Courriel _____

****J'autorise** mon / mes enfant(s) à participer aux activités proposées par le Service au Bel Age du CCAS de Lançon-Provence en présence de son/ses grand(s)-parent(s) par Mme _____ M. _____ sous leur responsabilité et **eux-mêmes adhérents au Service au Bel Age.**

****J'autorise** Mme/M _____ à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

****J'atteste** que mon/mes enfants sont couverts par l'assurance « multirisque habitation – assurance extra-scolaire » :

* **Nom de la compagnie d'assurance**.....

* **Adresse de la compagnie d'assurance**.....

* **Coordonnées (mail/téléphone)**.....

* **Numéro de contrat/numéro d'adhérent** :.....

****Droit à l'image** : J'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile) la prise de photos/vidéos de mon/mes enfant(s) lors de ces activités

Cette autorisation est valable pour toute la durée de l'adhésion de Mme et/ou M _____ (année 202.....).

Merci de recopier la mention « Lu et approuvé »

Date et signature du responsable légal

Dans le cadre du règlement Intérieur et de ses annexes, et pour le bon fonctionnement du Service au Bel Age et la sécurité des adhérents et participants, nous collectons uniquement les données essentielles aux fins de constitution des dossiers individuels et de la mise en œuvre des dispositifs dédiés. Nous ne conservons vos données personnelles que pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf si la loi nous impose de les conserver plus longtemps. Nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos données personnelles contre toute perte, utilisation abusive, accès non autorisé, divulgation ou altération. Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier si elles sont inexactes, de les supprimer si elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, de limiter leur traitement dans certaines circonstances, de vous opposer à leur traitement, et de bénéficier de la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant selon les modalités indiquées ci-dessous :

Madame le Maire – Présidente du CCAS – CCAS Place du Champ de Mars – 1368 Lançon-Provence



CCAS DE LANÇON-PROVENCE REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE AU BEL AGE

PAGE DE SIGNATURE

A Lançon-Provence, le

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

Document à conserver par le bénéficiaire : original du Règlement Intérieur

Documents à conserver par le Service au Bel Age : copie du Règlement Intérieur + annexe(s) + justificatifs fournis